

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2021

TENDANT À PROTÉGER LES MINEURS DES USAGES DANGEREUX DU PROTOXYDE
D'AZOTE - (N° 2498)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS37

présenté par
Mme Six, rapporteure

ARTICLE 2

Après l'alinéa 18, insérer l'alinéa suivant :

« Chapitre unique »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.